

GUIDE POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS





INSTITUTO MERCEDES DE LASALA Y RIGLOS



UNIVERSIDAD
NACIONAL
DE MORENO



GUIDE POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

1-BUT

Ce guide vise à renseigner les étudiants étrangers sur les démarches à faire auprès de l'institution et les procédures établies –conformément aux réglementations argentines- pour étudier à l'Universidad Nacional de Moreno (UNM).

2- PORTÉE

Le contenu de ce guide comprend tous les étudiants étrangers voulant faire des études à l'UNM. Il comprend aussi le personnel de la Direction de Gestion Académique, de la Direction de Relations Internationales et, enfin, les autorités académiques, dans la mesure où elles peuvent agir comme des diffuseurs potentiels de renseignements aux étudiants ou inscrits.

3- POLITIQUE

L'UNM cherche avoir une participation importante dans toutes les initiatives pouvant encourager la dimension internationale de ses étudiants. Elle voit le processus d'internationalisation qui la traverse (son offre académique, ses services et toute la communauté universitaire) comme un des axes stratégiques pour son développement et croissance. Dans le cadre de cette politique, elle vise à fournir le plus grand support informatif à tous ceux voulant étudier à l'université, pour qu'ils puissent respecter les réglementations nationales et remplir les exigences d'inscription de l'université.

4- ÉTUDIER À L'UNM

Projet institutionnel

L'Université Nacional de Moreno est une université nationale, publique et gratuite qui vise à assurer une offre éducative de qualité, au développement de la communauté du département et de la région grâce à l'enseignement, la création de savoirs et l'innovation scientifique et technologique.

Pour l'UNM l'enseignement supérieur est un Droit de l'Homme Universel. Elle reconnaît la cohabitation de courants, théories et lignes de pensée comme exigence indispensable dans la recherche de l'excellence académique.

Elle assure aussi la participation de tous les acteurs qui travaillent dans la gestion démocratique de son gouvernement. Elle assume le défi d'une autonomie responsable qui assure la liberté académique et répond aux besoins et demandes de la société, tout en s'engageant avec le progrès de sa zone d'influence.

L'enseignement se développe depuis l'intégration de la théorie et la pratique, dont le but est de promouvoir chez les étudiants le désir d'apprendre et la construction d'une pensée critique.

A - L'ADMISSION

Pour commencer une formation de second cycle à l'Universidad Nacional de Moreno, les intéressés devront valider le Cours d'Orientation et Préparation Universitaire (COPRUN). Le COPRUN est obligatoire pour tous les inscrits aux formations offertes par l'UNM, sauf celles détaillées ci-après.

Il est composé de 3 matières

- Solution de Problèmes
- Lecture-écriture
- Science

et un séminaire d'initiation à la Vie Universitaire

Son but est de contribuer au développement des compétences et connaissances essentielles nécessaires pour commencer une formation de second cycle. à la fin des cours, les étudiants reçoivent un diagnostic leur permettant d'identifier les procédés qu'ils pourront renforcer dans des instances de soutien ultérieures. Une fois validé, les étudiants peuvent s'inscrire aux matières de la formation choisie.

EXCEPTÉS DU COPRUN

- Étudiants admis aux Cycles de Maîtrise en Éducation Initiale et en Éducation Secondaire (qui doivent remplir d'autres exigences).
- Diplômés d'universités publiques ou privées.
- Diplômés d'Institutions d'Enseignement Supérieur Non Universitaires ayant une reconnaissance officielle et une charge horaire d'au moins 1800 heures.
- Inscrits ayant validé les instances d'admission dans d'autres universités nationales, privées ou de l'étranger reconnues en Argentine.

Les inscrits exceptés du COPRUN participeront de réunions d'information avant le début des cours.

MATÉRIEL D'ÉTUDE GRATUIT

L'UNM offre gratuitement aux étudiants du COPRUN le matériel d'étude des trois matières.

La UNM ofrece a los estudiantes del COPRUN el material de estudio de los tres talleres en forma gratuita.

B- FORMATIONS DE SECOND CYCLE

organisée en 3 départements académiques, l'unM offre à présent 10 formations de second cycle et 2 cycles et 4 programmes techniques. elle augmentera progressivement son offre académique, conformément aux dispositions de son projet institutionnel initial. toutes les formations sont gratuites.

OFFRE ACADÉMIQUE

DÉPARTEMENT DES SCIENCES APPLIQUÉES ET TECHNOLOGIE

INGÉNIERIE ÉLECTRONIQUE / 5 ANS ET DEMI:

- Orientation Réseaux
- Orientation Multimédia
- Orientation Applications Agricoles

DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE GÉNIE ÉLECTRONIQUE

LICENCE EN GESTION DE L'ENVIRONNEMENT / 5 ANS

DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

ARCHITECTURE / 6 ANS

LICENCE EN BIOTECHNOLOGIE / 5 ANS

DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE BIOTECHNOLOGIE

DÉPARTEMENT D'ÉCONOMIE ET ADMINISTRATION

LICENCE EN RELATIONS DE TRAVAIL / 5 ANS

LICENCE EN ADMINISTRATION / 5 ANS

LICENCE D'ÉCONOMIE / 5 ANS

DIPLÔME DE COMPTABILITÉ ET DE GESTION / 5 ANS

DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE COMPTABILITÉ ET IMPÔTS

DÉPARTEMENT DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

LICENCE DE TRAVAIL SOCIAL / 5 ANS

LICENCE DE COMMUNICATION SOCIALE / 5 ANS

- Orientation Scientifique
- Orientation Production Multimédia

CYCLE DE LICENCE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE / 2 ANS

CYCLE DE LICENCE EN ÉDUCATION INITIALE / 2 ANS

INFORMATION ACADÉMIQUE

L'offre académique de l'UNM, les plans des matières et l'organisation des cursus, ainsi que toute autre information concernant les Départements Académiques, peuvent être consultés sur le lien suivant:

<http://www.unm.edu.ar/carreras.aspx>

LANGUE

Les cours à l'UNM sont donnés entièrement en espagnol. Les étudiants non hispanophones sont conseillés d'avoir une attestation de langue et usage en espagnol (CELU, ELE, etc.), ou bien de suivre un cours obligatoire d'espagnol pour étrangers à l'UNM.

L'Universidad Nacional de Moreno pourra établir l'exigence de valider préalablement un examen ou test de niveau de maîtrise de l'espagnol.

EXIGENCES POUR L'INSCRIPTION

Étudiants naturalisés argentins ou ayant la résidence permanente:

- Ils sont soumis aux mêmes réglementations et exigences de documentation que les étudiants argentins.
- Ils devront s'inscrire, avec une pièce d'identité, pendant le deuxième semestre de l'année précédente à celle du début des cours¹. Les inscriptions au COPRUN se font une (1) fois par an.
- Si l'étudiant possédait un diplôme de baccalauréat de son pays d'origine, il devra le faire homologuer en Argentine. Les démarches se font au Ministère de l'Éducation, Secrétariat de l'Éducation, Direction de Validité Nationale de Diplômes et d'Études, Montevideo 950, Ville Autonome de Buenos Aires.
- Présenter le diplôme homologué au Secrétariat Académique de l'UNM service de Vie Étudiante. Pour plus de renseignements.

Étudiants étrangers sans résidence en Argentine:

Les étudiants étrangers voulant suivre une formation de second cycle à l'UNM et n'ayant pas encore la résidence en Argentine devront:

- Commencer personnellement les démarches d'inscription au

service de Vie Étudiante, au Secrétariat Académique de l'UNM, ou par le site web www.unm.edu.ar.

- Après avoir fait l'inscription en ligne, contacter Vie Étudiante, au Secrétariat Académique, pour la suite des démarches d'inscription.
- Commencer les démarches de séjour correspondantes à la Direction Nationale de Migrations, pour obtenir le titre de séjour, puis présenter la documentation obtenue auprès du Secrétariat Académique de l'UNM - service de Vie Étudiante. Pour plus d'informations, veuillez visiter le site www.migraciones.gov.ar
- Homologuer le diplôme du baccalauréat en Argentine. Les démarches se font au Ministère de l'Éducation, Secrétariat de l'Éducation, Direction de Validité Nationale de Diplômes et d'Études (Montevideo 950, Ville Autonome de Buenos Aires). Pour plus d'informations, veuillez visiter le site www.me.gov.ar/validez/

Présenter le diplôme homologué au Secrétariat Académique de l'UNM - service de Vie Étudiante, avant le début des cours.

Étudiants ayant un titre de séjour temporaire ou transitoire qui ont un diplôme de baccalauréat ou de second cycle argentin:

Les étudiants étrangers ayant un titre de séjour temporaire ou transitoire ayant un diplôme de baccalauréat ou de second cycle livrés en Argentine devront: UNIVERSIDAD NACIONAL DE MORENO

- Commencer personnellement les démarches d'inscription au Secrétariat Académique de l'UNM ou par le site web www.unm.edu.ar.
- Après avoir fait l'inscription en ligne, contacter le Secrétariat Académique de l'UNM - service de Vie Étudiante pour continuer les démarches d'inscription.

Commencer les démarches de séjour correspondantes à la direction nationale de Migrations pour renouveler le titre de séjour, le cas échéant, puis présenter la documentation obtenue au secrétariat académique de l'unM, service de vie Étudiante. pour plus d'informations, visitez www.migraciones.gob.ar

Le secrétariat académique de l'unM et son service de vie Étudiante se trouvent au site de l'université: av. Bartolomé Mitre 1891, Moreno,

province de Buenos aires.

TÉLÉPHONES

(+54 237) 466-7186 / (+54 237) 466-1529
(+54 237) 466-4530 / (+54 237) 462-8629
(+54 237) 460-1309 / (+54 237) 488-3473
(+54 237) 425-1619 / (+54 237) 488-3151
(+54 237) 488-3147 / (+54 237) 425-1786

Fax: Int. 111

ARTICLE 12

Les étudiants étrangers compris par la Résolution SPU N° 1523/90, ne sont pas autorisés à exercer leur activité scientifique ou professionnelle, conformément aux dispositions de son article 12, que l'on cite ci-dessus: ARTICLE 12° Les étudiants compris par ce régime, une fois diplômés, ne sont pas autorisés à exercer leur activité scientifique ou professionnelle dans la République Argentine; chaque université devra énoncer cette limitation au verso du diplôme de fin d'études, conformément au texte suivant: «Diplômé conformément au régime spécial établi par la Résolution N°1523/90.

Le présent n'équivaut pas à une autorisation pour exercer sa profession dans la République Argentine, sauf autorisation expresse du Ministère de l'Éducation et la Justice.»

ÉTUDES PARTIELLES DE SECOND CYCLE

(jusqu'à deux semestres)

Les étudiants étrangers voulant faire des études partielles de second cycle -durée maximale de deux semestres- peuvent le faire dans deux cadres:

- a.- Accord interuniversitaire en vigueur
- b.- Étudiant visiteur

Pour faire des études partielles de second cycle:

- Il ne faut pas passer d'examen d'admission, ni s'inscrire au COPRUN.

- Pour obtenir des renseignements concernant l'inscription, il faut contacter Vie Étudiante, au Secrétariat Académique de l'UNM.

- La reconnaissance des matières validées à l'UNM devra être faite à l'université d'origine.

Si les études à faire allaient au-delà des 90 jours depuis l'entrée en Argentine, demander un titre de séjour à la Direction Nationale de Migrations.

Les étudiants étrangers inscrits à l'UNM voulant passer à la modalité d'études complets de second cycle devront remplir les mêmes exigences académiques d'inscription que les étudiants résidant en Argentine.

ÉQUIVALENCES

Les étudiants étrangers qui ont fait des études universitaires peuvent obtenir la reconnaissance totale ou partielle de matières équivalentes validées dans des universités étrangères ayant une reconnaissance officielle, conformément aux réglementations en vigueur dans leur pays d'origine. Les demandes devront être faites au secrétariat académique de l'unM.

Le décernement des équivalences sera décidé par les autorités académiques de l'UNM, jusqu'à un maximum de 30% des matières de la formation.

FIN DES ÉTUDES DE SECOND CYCLE

Pour valider les études de second cycle il faut présenter la documentation suivante:

- Original et copie du baccalauréat, légalisée en Argentine par le Ministère de l'Éducation Argentin

- Certificat livré par l'université d'origine attestant:

- o Le cursus de la formation.

- o Matières validées et attestations de dates d'examens, notes obtenues.

- Attestation d'absence de sanctions disciplinaires. S'il existait des sanctions, indiquer l'existence et la raison.

- Copie des programmes détaillés des matières validées.

Toutes les certifications et attestations devront être originales et dûment

livrées. La documentation provenant d'universités étrangères de pays signataires de la Convention de La Haye de 1961 devra être légalisée dans son pays d'origine par les Ministères de l'Éducation et des Affaires Étrangères ou équivalents et par les Ministères des Affaires Étrangères et de l'Éducation argentins, et être apostillée.

Si l'étudiant provient d'un pays non signataire de la Convention, il devra légaliser la documentation au Consulat argentin de son pays d'origine.

La documentation en langue étrangère devra être traduite par un traducteur assermenté, et légalisé par l'Ordre des traducteurs correspondant.

Pour plus de renseignements concernant les légalisations à faire au Ministère des Affaires Étrangères argentin, veuillez visiter le site http://mrecic.gov.ar/portal/temas_consulares/tramites/tramites_legalizaciones.html

L'UNM ne livrera aucun relevé de notes aux étrangers ayant le statut de touristes. Dans tous les cas, il faudra présenter une attestation de résidence définitive en Argentine ou un titre de séjour temporaire ou transitoire.

ÉTUDIANTS D'ÉCHANGE

Tout étudiant étranger d'échange devra présenter la documentation suivante pour commencer les démarches:

- Demande d'échange (formulaire complet)
- Lettre de motivation
- Relevé de notes officiel livré par l'université d'origine
- Curriculum vitae
- Lettre de recommandation d'un professeur de l'institution d'origine
- Photocopie du passeport, le cas échéant
- Assurance médicale et de vie internationale
- Maîtrise de l'espagnol ou attestation de langue et usage de l'espagnol
- Demander un titre de séjour à la Direction Nationale de Migrations, si la formation allait au-delà des 90 jours depuis son entrée en Argentine.

HÉBERGEMENT

L'UNM n'offre pas de logement aux étudiants étrangers. Cependant l'offre en ville et aux alentours est importante et peut être visitée sur les sites web.

ÉTUDES DE TROISIÈME CYCLE

À présent, l'UNM n'offre pas de Troisièmes Cycles.

ACCOMPAGNEMENT AUX ÉTUDIANTS

L'UNM offre à ses étudiants plusieurs outils pour encourager leur intégration et permanence à l'université, sans les discriminer en raison de leur nationalité ou leur âge. L'accompagnement académique à travers le soutien pédagogique et les lignes d'action de Bien-être Universitaire ont très importants : bourses, Projets de Sports et Activité Physique, Arts et Cinéma Universitaire, entre autres.

- Soutien pédagogique

Il s'agit d'espaces aidant à optimiser la performance académique, d'un accompagnement personnalisé fait par les mêmes professeurs des matières de chaque formation. Assister aux heures de soutien pédagogique est gratuit et volontaire.

- Bourses Il y en a plusieurs genres. Il s'agit d'aides économiques pour faire face aux difficultés pouvant faire risquer leur permanence à l'université. Elles peuvent procéder d'un financement propre ou externe (financées par des tiers). Dans tous les cas il faut prouver que la situation économique le justifie et avoir des résultats académiques acceptables.

- Projet de sport et activité physique Il vise à promouvoir la participation active de tous les membres de la communauté universitaire, selon une vision du sport et du loisir comme droits fondamentaux pour le plein développement personnel.

- Arts et cinéma universitaire Pour que la communauté universitaire ait accès à des expressions artistiques et culturelles, on organise des espaces et groupes d'affinité qui font plusieurs activités gratuites, y comprises celles de formation, entraînement ou diffusion de plusieurs disciplines au sein de l'université.

PARTICIPATION DES ÉTUDIANTS

En tant qu'université publique, l'UNM vise à la contribuer avec des actions et activités d'intérêt général ou communautaire, notamment par moyen de la création et transfert de connaissances. Dans ce sens, elle stimule la participation des étudiants dans les équipes de travail de recherche, liaison, transfert et extension. Pour assurer cet objectif, l'UNM octroie des bourses à financement propre. Ainsi, elle encourage la formation académique et citoyenne des étudiants, et leur participation dans les activités de bénévolat universitaire.

5 - ÉTUDIER EN ARGENTINE

DÉMARCHES DE SÉJOUR

Les étudiants étrangers voulant étudier à l'UNM devront remplir plusieurs exigences et faire des démarches de migration pour entrer en Argentine, prévues par la Loi n°25.571 et la disposition DNM n° 20.699/06. nous offrons ici un extrait du guide "enseignement universitaire en Argentine pour étudiants internationaux", du Ministère de l'Éducation et le sport argentin, disponible sur le site web www.estudiarenargentina.siu.edu.ar.

Toute personne étant entré en Argentine en qualité de touriste (de n'importe quel pays d'origine) pourra faire des études dans des universités Argentines sans changer son statut, à condition que la durée de ces études soit inférieure ou égale au délai de séjour accordé au moment de son entrée en Argentine.

Si les études ont une durée supérieure au délai de séjour accordé, les conditions et exigences devront respecter le régime suivant :

RÉGIME DE SÉJOUR POUR LES ÉTRANGERS AYANT LE STATUT DE TOURISTES

Les étrangers voulant suivre des matières d'une formation formelle ou suivre de façon partielle des cours non formels, dont la durée soit supérieure au délai de séjour en tant que touriste, pourront demander le séjour en Argentine dans les (90) quatre-vingt-dix jours calendaires de leur entrée au pays.

Pour cela ils devront présenter une attestation d'inscription électronique de l'université, qui devra être demandée à l'université, et leur documentation personnelle.

Le délai et type de titre de séjour dépendra du genre d'études choisies et de leur durée.

Pour plus d'informations veuillez visiter les sites web suivants:

- www.migraciones.gov.ar
- www.cancilleria.gov.ar

Documentation nécessaire pour demander un titre de séjour en Argentine:

A - DOCUMENTS QU'IL FAUT AVOIR POUR ENTRER EN ARGENTINE

1.- Passeport, pièce d'identité ou attestation de nationalité valide et en vigueur.

2.- Si le séjour était de plus de six (6) mois, il faudra emmener:

- Casier judiciaire vierge du pays d'origine, apostillé ou légalisé par le Consulat Argentin du pays d'expédition.
- Si ces documents n'étaient pas rédigés en espagnol, ils devront être traduits en Argentine par un traducteur assermenté et légalisés par un Ordre de traducteurs assermentés argentin. La documentation livrée au Brésil est exceptée de cette exigence.

B - DÉMARCHES À FAIRE EN ARGENTINE:

1.- Demander le casier judiciaire au Registre de Récidives argentin, organisme qui dépend du Ministère de la Justice argentin www.dnrec.jus.gov.ar ou à la Police Fédérale argentine. Le document aura une validité de 90 (quatre-vingt-dix) jours calendaires depuis son expédition.

2.- Demander un rendez-vous sur le site web de la Direction Nationale de Migrations, pour demander le titre de séjour d'étudiant.

Pour demander un titre de séjour à la Direction Nationale de Migrations, il faut présenter:

- Passeport et jeu complet de photocopies (y comprises les feuilles vierges), pièce d'identité ou attestation de nationalité.
- Sceau d'entrée au pays figurant sur le passeport ou carte de migration.
- Attestation d'inscription électronique émise par l'université.
- Casier judiciaire argentin vierge
- Versement du taux de résidence (selon la nationalité du demandeur)
- Si le séjour était de plus de six (6) mois, il faudra présenter le casier judiciaire vierge livré par son pays d'origine
- Attestation de domicile, si le séjour demandé est temporaire. (Si le domicile se trouve dans la Ville Autonome de Buenos Aires, il faut la demander à la Police Fédérale argentine)
- 2 photos 4x4 couleur sur fond blanc le titre de séjour accordé pourra être temporaire (article 23, alinéa j, de la Loi 25.871) ou transitoire spécial (article 24, alinéa H, de la Loi 25.871), selon le genre d'études choisies. selon l'article 25 de cette loi, ils "pourront rester sur le territoire national pendant le délai de permanence autorisé, avec ses prorogations correspondantes. à l'échéance dudit délai, ils devront quitter le pays." ce délai, le cas échéant, pourra être prorogé exclusivement à la direction nationale de MiGrations jusqu'à la fin des études ou cours partiels, pour remplir ainsi les exigences prévues.

6 - CONTACTOS UNM

Il est mis à jour de façon permanente, pour fournir toutes les informations concernant l'université, telles que les cursus des formations, le calendrier académique, l'offre de matières et les horaires des cours, entre autres questions importantes.

PAGE WEB

www.unm.edu.ar

À différence du web, il ne s'agit pas d'un espace où chercher des informations ponctuelles mais pour construire une communication plus large avec la communauté universitaire et non universitaire

FACEBOOK

<https://www.facebook.com/UniMoreno/>

TWITTER

[@unimoreno](https://twitter.com/unimoreno)

EMAIL

info@unm.edu.ar

TÉLÉPHONES

(+54 237) 466-7186 / (+54 237) 466-1529
(+54 237) 466-4530 / (+54 237) 462-8629
(+54 237) 460-1309 / (+54 237) 488-3473
(+54 237) 425-1619 / (+54 237) 488-3151
(+54 237) 488-3147 / (+54 237) 425-1786

FAX: Poste 111

DIRECTION DE RELATIONS INTERNATIONALES

Pour avoir plus d'informations et recevoir une assistance personnalisée, veuillez contacter la Direction de Relations

Internationales:

Poste 127

rr.internacionales@unm.edu.ar

VIE ÉTUDIANTE

Poste 117

alumnos@unm.edu.ar

COURS D'ORIENTATION ET PRÉPARATION UNIVERSITAIRE (COPRUN)

Poste 100 3210

coprun@unm.edu.ar / mayores25@unm.edu.ar

ORIENTATION ACADÉMIQUE

Poste 100 3210

orientacion@unm.edu.ar

Horaires d'ouverture: du lundi au vendredi de 9 à 16h.

DÉPARTAMENT D' BIEN-ÊTRE UNIVERSITAIRE

Poste 126

bienestaruniversitario@unm.edu.ar

SECRETARIAT D'EXTENSION UNIVERSITAIRE

Poste 140

seu@unm.edu.ar

BIBLIOTHÈQUE

Poste 121

biblioteca@unm.edu.ar

DÉPARTEMENT DE SCIENCES APPLIQUÉES ET TECHNOLOGIE

Poste 129 / cayt@unm.edu.ar

INGÉNIERIE EN ÉLECTRONIQUE

Poste 129 / electronica@unm.edu.ar

LICENCE EN GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Poste 129 / gestionambiental@unm.edu.ar

ARCHITECTURE

Poste 428 / arquitectura@unm.edu.ar

LICENCE EN BIOTECHNOLOGIE

Poste 100 3501

biotecnología@unm.edu.ar

DÉPARTAMENT D'ÉCONOMIE ET ADMINISTRATION

Poste 124 / eya@unm.edu.ar

LICENCE EN RELATIONS DE TRAVAIL

Poste 124 / relacionesdeltrabajo@unm.edu.ar

LICENCE EN ADMINISTRATION

Poste 124 / administración@unm.edu.ar

LICENCE D'ÉCONOMIE

Poste 124 / economia@unm.edu.ar

MAÎTRISE EN COMPTABILITÉ

Poste 124 / contadorpublico@unm.edu.ar

DÉPARTEMENT DE SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Poste 125 / hycs@unm.edu.ar

LICENCE DE TRAVAIL SOCIAL

Poste 125 / trabajosocial@unm.edu.ar

LICENCE DE COMMUNICATION SOCIALE

Poste 125 / comunicacionsocial@unm.edu.ar

CYCLE DE LICENCE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Poste 125 / educacionsecundaria@unm.edu.ar

CYCLE DE LICENCE EN ÉDUCATION INITIALE

Poste 125 / educacioninicial@unm.edu.ar

AUTORITÉS

RECTEUR

Lic. Hugo O. ANDRADE
rectorado@unm.edu.ar

VICE-RECTEUR

Prof. Manuel L. GÓMEZ
vicerrectorado@unm.edu.ar

SECRÉTAIRE ACADÉMIQUE

Lic. Roxana S. CARELLI
sec.academica@unm.edu.ar

SECRÉTAIRE DE RECHERCHE, LIAISON TECHNOLOGIQUE ET RELATIONS INTERNATIONALES

Lic. Adriana M. del H. SÁNCHEZ
sec.investigacion@unm.edu.ar

SECRÉTAIRE D'EXTENSION UNIVERSITAIRE

Mg. V. Silvio SANTANTONIO
sec.extension@unm.edu.ar

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Mg. V. Silvio SANTANTONIO
sec.general@unm.edu.ar

DÉPARTEMENT DE SCIENCES APPLIQUÉES ET TECHNOLOGIE

Directeur: Mg. Jorge L. ETCHARRÁN
cayt@unm.edu.ar

INGÉNIERIE EN ÉLECTRONIQUE
Coordinateur: Ing. Gabriel F. C.
VENTURINO electronica@unm.edu.ar

LICENCE EN GESTION DE L'ENVIRONNEMENT
Coordinateur: Mg. L. Osvaldo GIRARDÍN
gestionambiental@unm.edu.ar

ARCHITECTURE
Coordinatrice: Arch. N. Elena TABER
arquitectura@unm.edu.ar

LICENCE EN BIOTECHNOLOGIE
Coordinateur: Mg. Fernando C.
RAIBENBERG biotecnología@unm.edu.ar

DÉPARTEMENT D'ÉCONOMIE ET ADMINISTRATION

Directeur : Lic. Pablo A. TAVILLA
eya@unm.edu.ar

LICENCE EN RELATIONS DE TRAVAIL
Coordinatrice: Lic. Sandra M. PÉREZ
relacionesdeltrabajo@unm.edu.ar

LICENCE EN ADMINISTRATION
Coordinateur: Lic. Marcelo MONZÓN
administración@unm.edu.ar

LICENCE D'ÉCONOMIE
Coordinateur: Lic. Alejandro L. ROBBA
economia@unm.edu.ar

MAÎTRISE EN COMPTABILITÉ
Coordinateur: CPN Alejandro A. OTERO
contadorpublico@unm.edu.ar

DÉPARTEMENT DE SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Directeur: Prof. Roberto C. MARAFIOTI
hycs@unm.edu.ar

LICENCE DE TRAVAIL SOCIAL
Coordinatrice: Lic. M. Claudia BELZITI
trabajosocial@unm.edu.ar

LICENCE DE COMMUNICATION SOCIALE
Coordinatrice: Dra. Adriana A. M. SPERANZA
comunicacionsocial@unm.edu.ar

CYCLE DE LICENCE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
Coordinatrice: Lic. Lucía ROMERO
educacionsecundaria@unm.edu.ar

CYCLE DE LICENCE EN ÉDUCATION INITIALE
Coordinatrice: Lucía ROMERO
educacioninicial@unm.edu.ar